



N° 2026D021

Ville de St Georges sur Loire

Objet : Mission de réalisation d'un permis de construire pour l'installation de modulaires à usage de vestiaires sportifs dans le cadre des travaux de construction du Pôle mixte

Décision

Le Maire de la Commune de SAINT GEORGES SUR LOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22, L. 2131-1 et L. 2131-2-4°,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération municipale n°2026IV18 en date du 7 avril 2026, prise en application dudit article L. 2122-22 par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire ses pouvoirs pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100.000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU les crédits prévus au budget de la Commune de l'exercice en cours,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à un prestataire extérieur pour la mission de réalisation d'un permis de construire pour l'installation de modulaires à usage de vestiaires sportifs dans le cadre des travaux de construction du Pôle mixte,

VU la consultation des entreprises,

CONSIDERANT le choix du pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché à l'entreprise PETIT LOCATION, 375 rue Roland Moreno 49170 ST LEGER DE LINIERES, pour un montant de 8.774,00 € HT,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : **DECIDE** de signer le marché de mission de réalisation d'un permis de construire pour l'installation de de modulaires à usage de vestiaires sportifs dans le cadre des travaux de construction du Pôle mixte avec l'entreprise PETIT LOCATION, 375 rue Roland Moreno 49170 ST LEGER DE LINIERES, pour un montant de 8.774,00 € HT, soit 10.528,80 € TTC.

ARTICLE 2 : **DIT** que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Commune de l'exercice 2026.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable de la Couronne d'Angers, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Georges sur Loire, le 16 juillet 2026,

Le Maire,
Hubert GAUDIN



3 place de l'Hôtel de Ville – BP 20035 – 49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE

Tél. : 02 41 72 14 80 – SIRET : 214 902 835 00013

E-mail : mairie@saint-georges-sur-loire.fr – Site internet : <https://www.saint-georges-sur-loire.fr>